

HAM, le 7 juin 2013

Monsieur Michel CAPON
47 Grande Rue
80200 MONCHY-LAGACHE

N/REF. : MB/VBC/VB 2013-172

Monsieur le conseiller communautaire,

J'ai pris connaissance, avec regret et amertume, des propos que vous teniez dans un mail du jeudi 30 Mai dernier dont vous m'avez adressé copie ainsi que de vos prises de position publiées sur votre blog internet.

Compte tenu de la mise en cause de notre collectivité et de son action, je me vois contraint de réagir.

Le site internet de la commune de MONCHY-LAGACHE (dont vous êtes le webmaster) a été le relais d'informations communautaires : il peut l'être en effet, dans le respect des règles de communication institutionnelle et je considère cette démarche particulièrement positive. Cependant, des dérapages se sont produits à propos du PLU et je l'ai déploré.

En effet, le PLU de MONCHY-LAGACHE (porté par la Communauté de Communes du Pays Hamois, conformément à sa compétence urbanisme) a fait l'objet, comme dans les autres communes, d'une large information, tant dans son élaboration que dans sa démarche d'approbation : au-delà de la communication « légale » (celle prévue par les textes en vigueur) par voie de presse, la Communauté de Communes du Pays Hamois a souhaité relayer cette démarche informative sur son propre site internet. Certes, nous n'avons pas mis l'ensemble des documents en téléchargement libre (comme vous l'aviez fait !) mais, comme je vous l'ai déjà indiqué, cette procédure n'est pas recommandée et, d'ailleurs, elle est peu mise en pratique au stade précédant l'enquête publique. En tout état de cause, les mesures de publicité votées par délibération du Conseil Communautaire ont été respectées, ainsi que les réglementations en vigueur.

Le site internet de la Communauté de Communes du Pays Hamois ne manquera pas, après l'adoption du PLU, de poursuivre l'information de la population. Il n'est nullement question d'omission volontaire ou de désinformation, contrairement à vos affirmations diffamatoires. La procédure habituelle, de droit commun, a été respectée par la Communauté de Communes du Pays Hamois.

Je reçois par ailleurs les critiques acerbes que vous portez sur le site internet communautaire ainsi que sur la communication de la Communauté de Communes du Pays Hamois. J'ose espérer qu'il ne s'agisse pas, quelques années après, d'une nouvelle marque de déception consécutive au fait que vous n'ayez pas été retenu, à l'époque, pour mettre en place le site internet...

Nous nous efforçons de relayer, sur notre site, les informations à destination de nos administrés. Comme vous le soulignez, à juste de titre, celles sur l'actuelle campagne de distribution des containers d'ordures ménagères n'étaient pas encore en ligne, alors que la campagne avait débuté. Cette omission regrettable (mais involontaire !) a été corrigée depuis. Cependant, comme vous le savez, l'actualisation d'un site est très chronophage et, pour des raisons d'économies de fonctionnement, nous avons fait le choix de ne pas disposer d'un personnel dédié à la communication...

Au titre de votre délégation spéciale aux technologies de l'information et de la communication, il vous était loisible d'être force de propositions et même d'alerte, en cas d'omission de ce type. Cette démarche, qui vous aurait honoré, eût été préférable à celle de déstabilisation à laquelle vous vous employez en jetant le discrédit sur notre collectivité et ses actions, toujours réalisées dans le souci de l'intérêt général et décidées collectivement, dans la plus grande transparence. Cette volonté de transparence s'illustre encore très récemment à votre égard lorsque j'ai souhaité vous associer à la nécessaire refonte de notre site internet vieillissant (la première réunion de travail étant fixée au 10 Juin prochain).

Très clairement, à lire vos propos, vous ne partagez pas les méthodes de travail définies en commun, notamment en bureau communautaire. Vous préférez instrumentaliser la Communauté de Communes, ses élus, ses personnels et son action pour mener à bien vos ambitions personnelles sur la commune de MONCHY-LAGACHE. Bref, permettez-moi de penser qu'en l'espèce, et contrairement à vos propos, vous faites passer votre intérêt personnel avant l'intérêt communautaire. Je le dénonce aujourd'hui vigoureusement, comme je l'ai toujours fait, car ces pratiques sont détestables pour la démocratie que vous prétendez pourtant défendre.

Si vous êtes tant en désaccord avec l'exécutif de la Communauté de Communes du Pays Hamois, pourquoi continuez-vous à en faire partie depuis maintenant trois années ? Pour vous permettre d'accéder à des informations « intéressantes » pour votre fonction de conseiller municipal et donc pour votre ambition personnelle ? L'honnêteté intellectuelle (si tant est que cette notion vous dise quelque chose !) aurait commandé de présenter votre démission de votre mandat de délégué spécial. Vous ne l'avez pas fait...

Aussi, après avoir recueilli le Jeudi 30 Mai l'assentiment unanime du bureau communautaire, j'ai pris la décision de vous retirer, par arrêté en date de ce jour, la délégation que je vous avais accordée en matière d'aménagement numérique du territoire et technologies de communication.

Regrettant d'avoir dû prendre cette décision, dont vous portez seul la responsabilité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Communautaire, mes salutations distinguées.



Le Président,
Conseiller Régional de Picardie,
M. BONEF